

elle développe les trois vertus théologiques, les vertus infuses et les dons du Saint-Esprit. Elle nous unit plus intimement à Jésus, elle nous fait vivre plus parfaitement de sa vie ; elle nous rend de plus en plus d'autres *Lui-même* ; elle nous est un principe de sanctification et fait de nous quelque chose d'auguste et de vénérable, comme un Sacrement (1) : elle change notre âme en un ciel animé où notre-Seigneur place le trône de sa gloire, d'où il éclaire le monde de notre intérieur, comme le soleil répand partout les rayons de sa lumineuse splendeur (2) ; elle donne à nos corps un droit particulier à la résurrection, à cause de l'union qu'ils ont avec celui de Jésus-Christ, qui est une fleur miraculeuse dont la seule odeur, dit Saint Bernard, ressuscite les morts (3).

Le paradis est la grande, la perpétuelle Communion à laquelle rien ne prépare mieux que la Communion passagère, mais fréquente d'ici-bas.

MGR DE SÉGUR.

(1) Sacramentatio et sanctificatio populi Dei.

(2) Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem in me manet et ego in eo (Joan., v, 57).

(3) Flos ad cuius odorem reviviscunt mortui (S. Bern., Serm. n de Adv.).

CHAPITRE XII

RÈGLES DE LA COMMUNION FRÉQUENTE

Probet autem seipsum homo, et sic de pane illo edat et de calice bibat.

Que l'homme s'éprouve lui-même, et qu'après il mange de ce pain et boive à ce calice.

(I Cor., xi, 28).

C'est l'intention de Jésus-Christ, c'est le désir de l'Église que nous nous approchions fréquemment de l'Eucharistie ; mais encore faut-il le faire avec les dispositions convenables. Or, il y a ici deux écueils à éviter : une audacieuse témérité et une crainte excessive. Quand les ministres sacrés exhortent à approcher de la Table sainte le plus souvent qu'il est possible ; quand ils font voir la nécessité que nous avons de cette céleste nourriture et les grands avantages qu'elle nous procure : il en est qui pensent aussitôt qu'il faut immédiatement y courir, sans se mettre en peine des dispositions requises. Au contraire, quand du haut de la chaire de vérité le prédicateur expose les dispositions exigées, les suites funestes d'une indigne Communion, beaucoup d'âmes trop craintives pensent qu'il vaudrait

mieux ne point participer au banquet sacré, ou n'y participer que très rarement. Les uns et les autres se trompent. Celui qui invite les fidèles à communier fréquemment ne veut pas les y amener brusquement et sans considération, il les exhorte à se mettre en état de le faire dignement ; celui qui prêche la sainteté requise pour bien communier ne prétend pas éloigner de la Table sainte, mais exhorter les fidèles à s'y bien préparer.

Pour porter la lumière sur ce point délicat, et nous écarter des conclusions fausses que nous venons de signaler, voyons : 1^o quelles sont les dispositions requises pour communier ; 2^o quelles conséquences pratiques nous devons tirer des principes exposés.

I

Commençons par faire plusieurs observations préliminaires.

Première observation. — Pour ce qui regarde la fréquentation du Sacrement de l'Eucharistie, il est impossible de fixer des règles absolues. Il y a tant de circonstances imprévues dans la vie des âmes, tant de caractères différents ; il est des nuances si nombreuses et si délicates, que vouloir les renfermer dans un cercle mathématique, ce serait s'exposer à de continuels mécomptes ; ce serait, ou compromettre la dignité du Sacrement, ou bien nuire à certaines âmes. Les âmes ne peuvent pas être étiquetées, enregistrées, classifiées (1).

(1) Mgr Landriot ; *La Sainte Communion*, 2^e édit., p. 111.

Deuxième observation. — C'est au confesseur qu'il appartient de régler la fréquence des Communions, d'après le décret d'Innocent XI (1).

Troisième observation. — La Communion n'est pas la récompense de la vertu acquise, mais le *moyen* de l'acquérir (2).

Quatrième observation. — Il peut être nécessaire de communier souvent pour se maintenir dans la grâce de Dieu. Saint Liguori cite le fait suivant : « Un certain noble était tellement habitué à un grave péché sensuel, qu'il désespérait de pouvoir s'en corriger. Le confesseur lui demanda s'il y était jamais tombé le jour où il avait communié ; et, sur sa réponse négative, il le fit communier chaque jour pendant plusieurs semaines et le vit par ce moyen entièrement délivré de ce vice (3). » Un étudiant vint un jour trouver saint Philippe de Néri, le suppliant de l'aider à se défaire des mauvaises habitudes dont il était depuis longtemps l'esclave. Le saint le consola, lui donna de sages conseils, et, après avoir entendu l'humble aveu de ses faiblesses, il le renvoya absous et heureux en lui recommandant de venir communier le lendemain. « S'il vous arrive, ce qu'à Dieu ne plaise, de retomber dans le mal, revenez me voir aussitôt, ajouta-t-il, et confiez-vous à la bonté de Dieu. » Le lendemain soir, saint Philippe vit revenir à son confessionnal le pauvre jeune homme pour lui avouer une rechute. Le bon saint le releva cette seconde fois comme la première, lui dit de lutter avec courage, lui donna de nouveau l'absolu-

(1) S. Liguori : *Le Confesseur des gens de la campagne*, devoirs du confesseur, n^o 36.

(2) Gury : *Compendium*, t. II, de Euch., n^o 314.

(3) R. P. Cros : *Le Confesseur de la jeunesse et de l'enfance*.

tion, et lui ordonna comme la veille de recourir au Corps sacré de Jésus. L'étudiant, combattu d'un côté par la violence de l'habitude, de l'autre par le désir de revenir à Dieu, puisa dans cette direction si miséricordieuse et dans la fréquentation de l'Eucharistie une si vigoureuse énergie, qu'il revint treize jours de suite auprès du saint, qui ne se lassait pas plus dans sa charité que l'autre dans sa pénitence. L'amour enfin l'emporta et Jésus compta dans les rangs de ses fidèles un nouveau serviteur, qui fit en peu de temps des progrès si rapides dans la sainteté, que saint Philippe le jugea digne du sacerdoce (1).

Cinquième observation. — Voici ce que Innocent XI statue dans son célèbre décret : « La fréquence des Communions doit être fixée par les confesseurs qui lisent au fond des consciences. Ceux-ci devront, d'après la *pureté des consciences*, le *fruit recueilli* de la réception de l'Eucharistie et les *progrès* dans la vertu, prescrire aux laïques, aux marchands et aux époux, ce qu'ils croient devoir être le plus utile à leur salut (2). » « Si nous considérons, dit saint Thomas (3), l'institution du Sacrement, il est utile de le recevoir tous les jours ; mais si nous examinons les *qualités* de celui qui communie, la *ferveur* et le *respect* qui sont nécessaires pour une si fréquente participation, il n'est pas toujours utile de communier tous les jours. » Le profit

(1) Mgr de Ségur : *La très sainte Communion*, 55^e édit., p. 60. Ouvrage hautement recommandé par Sa Sainteté Pie IX.

(2) *Frequens ad Eucharistiam accessus confessoriorum secretæ cordis explorantium iudicio est relinquendus qui, ex conscientiarum puritate et frequentie fructu et ad pietatem progressu, laicis, negotiatoribus et conjugatis quod prospiciunt eorum salutis profuturum, id illis præscribere debebunt.*

(3) III Part., q. LXXX, art. 10.

que l'on tire de l'Eucharistie : voilà la grande règle des Communions. « En cette matière, dit saint Liguori, que le confesseur fasse attention de ne pas se régler sur la ferveur sensible que son pénitent éprouve dans la Communion, mais sur les *progrès* qu'il fait dans l'amour de Dieu en communiant plus souvent (1). » Le Docteur angélique exprime la même pensée en ces termes : « Si quelqu'un remarquait qu'en communiant tous les jours, il croit dans l'amour de Dieu, sans perdre le respect du Sacrement ; celui-là devrait communier tous les jours (2). » Le Clerc, auteur très recommandé par le pape Benoît XIV, déclare : « Qu'il n'est personne à qui on ne puisse conseiller la Communion de tous les mois ; qu'il en est peu à qui l'on doive refuser la Communion de tous les huit jours, et très peu à qui l'on puisse accorder la Communion quotidienne (3). »

Cela étant posé, régulièrement parlant, quelles dispositions sont requises pour approcher dignement du banquet sacré ? Pour répondre à cette question, nous distinguerons quatre espèces de Communions.

I. Pour la Communion de *tous les ans* et de *tous les mois*, il suffit d'être en état de grâce.

II. Pour la Communion de *tous les huit jours*, qui, d'après saint Liguori (4), ne peut s'appeler la Communion fréquente, le P. Gury dit « *qu'on doit la permet-*

(1) *Confesseur des gens de la campagne*. Devoirs du confesseur, n^o 36.

(2) In IV Sent., dist. XII, q. II, art. 1.

(3) Nullus est cui menstrua communio consuli non possit ; paucis quibus communio hebdomadaria sit prohibenda ; paucissimi quibus quotidiana sit concedenda.

(4) *Breve aggiunt*, p. 128.

tre et la conseiller aux personnes qui évitent habituellement les fautes graves. » Alors même que ces personnes auraient de secrètes attaches aux vanités de la terre, aux plaisirs mondains, on ne devrait pas pour cela les priver de la Communion de chaque semaine ; on suppose, bien entendu, que ces attaches volontaires ne sont pas en matière grave. La Communion hebdomadaire n'aurait-elle pour effet que d'empêcher ces chrétiens de tomber habituellement dans des fautes graves, le résultat serait inappréciable ; et il est moralement certain qu'un chrétien qui communie tous les huit jours, vivra dans l'éloignement habituel du péché mortel (1).

Scaramelli, cité et approuvé par saint Liguori (2), est encore plus net. Voici comme il s'explique dans sa *Méthode de direction spirituelle* : « Le directeur peut et doit accorder la Communion de tous les huit jours à l'âme qu'il trouve disposée à l'absolution du Sacrement de la confession ; c'est l'opinion commune de tous les Pères spirituels et il paraît que c'est la pratique habituelle de l'Église. »

Le P. Molina, dans son *Instruction des prêtres* (3) (saint Liguori cite ces paroles avec éloge (4), dit : « Je voudrais fort, et je souhaiterais de tout mon cœur, que tous les chrétiens du monde communiassent une fois la semaine ou le dimanche, et que pas un, tant fût-il grand pécheur, ne reculât plus de huit jours à commu-

(1) Mgr Landriot.

(2) *Le Confesseur des gens des campagnes*. Devoirs du confesseur, n° 34. Le saint Docteur dit de cet ouvrage de Scaramelli « qu'il a obtenu l'approbation générale de tous les docteurs. »

(3) Molina *Tract.* VII, cap. VI.

(4) *Le Confesseur des gens de la campagne* (iisd. loc.).

nier. Ni la multitude, ni la grandeur des péchés ne doit y mettre obstacle, pourvu qu'il n'y ait pas continuation. Si un pécheur s'adressait à moi, tout chargé d'iniquités, que je visse qu'il en fût repentant et résolu de s'en corriger, je lui conseillerais de communier tous les dimanches. Et, le samedi suivant, s'il revenait à moi avec autant de péchés, et que je le visse contrit et en intention de s'amender, je l'encouragerais encore davantage à communier toutes les semaines, et si, par plusieurs semaines, il retombait au même désordre, je l'admonesterais de *fréquenter* la Communion. Si quelqu'un trouve que c'est trop, je le prie de considérer que si ce pécheur se prosternait aux pieds de Jésus-Christ, et lui demandait pardon de tous ses péchés, comment le recevrait-il ? Avec quel amour, charité et bonté ? A quoi ses vicaires se doivent conformer, S'il se trouvait un homme mordu d'une vipère, et que j'eusse la thériaque dont il peut guérir (1), et qu'étant fâché contre lui je la lui refusasse, parce que, ayant été piqué d'autres fois et guéri, il ne se serait pas voulu garder ; si cela était cruel, c'est bien pis de dénier au pécheur la médecine de son âme, encore que ce soit après plusieurs rechutes. Je dis que le pénitent s'amendant tant soit peu et témoignant le vouloir faire davantage, on ne lui doit pas refuser la médecine et le remède qui lui peuvent servir à cela et que le confesseur doit procurer tant qu'il pourra, que le pénitent se dispose à communier toutes les semaines et que, n'étant point en péché mortel, ni en occasion proche, ni en propos délibéré de le commettre, on ne la lui doit pas

(3) S. Liguori, en citant ces paroles, s'interrompt pour s'écrier : « VOILA UNE BELLE RÉFLEXION ! »

refuser ; ce qui est conforme aux règles de la vraie théologie, de manière que *la disposition qui suffit pour communier une fois l'an, la même est suffisante pour communier tous les dimanches*, pourvu que l'homme veuille s'y disposer. »

Au fait, l'état de grâce est un état bien sublime, car pour examiner la chose à fond et sans parti pris, qu'est-ce qu'un homme sans péché mortel, et sans nulle affection au péché mortel ? C'est un homme déterminé à perdre tout, à se dépouiller de ses biens, à sacrifier son honneur, à verser son sang et à donner sa vie plutôt que de consentir à une pensée, que de former volontairement un désir, que de rien dire, de rien entreprendre, de rien faire qui puisse éteindre dans son cœur l'amour de Dieu. C'est un homme dans une disposition semblable à celle de saint Paul, lorsque ce grand apôtre s'écriait : « Qui me séparera de la charité de Jésus-Christ ? Ce n'est ni la prospérité, ni l'adversité, ni la faim, ni la soif, ni les puissances du ciel, ni celles de la terre, ni le péril, ni la persécution, ni le glaive, ni la mort ! » Un homme ainsi résolu, n'est-ce pas un homme digne de Dieu ?

III. Passons à la Communion *fréquente*. Par Communion fréquente, on entend celle qui se fait plusieurs fois la semaine, *plus d'une* ou *plus de deux fois* (1). Il n'y a point de doute (comme le remarque Benoît XIV dans son livre d'or du *Synode diocésain*) que ce soit une erreur de l'accorder à ceux qui tombent souvent dans des péchés graves, et qui ne s'inquiètent pas de faire pénitence et de s'amender ; ou à ceux qui s'appro-

(1) Quæ plus quam semel vel bis fit in hebdomadâ (Scavini, t. III).

chent de la Table sainte avec affection aux péchés véniels de propos délibéré, sans nul désir de s'en affranchir (1). Mais on peut permettre et conseiller la Communion fréquente aux fidèles qui, malgré leurs faiblesses, remplissent leur devoir de bons chrétiens, ont le désir d'aimer Dieu, de le servir, de le prier, vaquent quelque temps, tous les jours, quand ils le peuvent, à l'oraison mentale et ne tombent pas trop souvent en des fautes délibérées (2). Quant aux fautes qui échappent à la faiblesse et à la fragilité humaines, non-seulement elles ne doivent pas empêcher la fréquente Communion, mais elles sont, en quelque sorte, un motif de plus pour nous y exciter, puisque, selon la doctrine du Concile de Trente, « la Communion est le remède de nos fautes journalières. » Alors on doit communier plus souvent, de la même manière qu'on prend plus souvent des fébrifuges et des toniques, lorsqu'on éprouve des ressentiments de fièvre plus souvent répétés (3).

IV. Pour la Communion de tous les jours, la question est plus délicate. Très peu de personnes sont capables d'y être admises. Saint François de Sales exige dans le communiant : l'exemption du péché mortel, l'exemption, non pas de tout péché véniel, mais de *toute affection* au péché véniel ; un grand désir de recevoir Notre-Seigneur ; la victoire à peu près complète sur les mauvais penchants par une application sérieuse à l'œuvre de la perfection, et, de plus, l'avis du directeur.

(1) S. Liguori : *Praxis Confessarii*, n° 149.

(2) Gury : *Theol. mor.*

(3) Mgr Landriot : *La sainte Communion*, p. 116.

II

Tirons avec Bourdaloue plusieurs conclusions de la doctrine que nous venons d'exposer.

I. Il est des personnes qui communient trop souvent. On est indigne de la Communion fréquente par défaut de révérence et de dispositions. Tels sont ceux qui communient sans la préparation qui convient, précipitamment et à la hâte ; sans recueillement et sans attention sur eux-mêmes ; dans une dissipation habituelle et volontaire ; dans un mouvement d'intrigues et d'affaires où l'on aime à s'ingérer et dont on devrait se retirer ; dans un état de tiédeur où l'on se néglige, où l'on se pardonne bien des fautes auxquelles on ne prend pas garde et qu'on traite de bagatelles, où l'on s'élargit la conscience sous prétexte de se préserver des scrupules ; par coutume ; par une sorte d'ostentation ; quelquefois par une secrète émulation, par comparaison avec celui-ci ou celle-là.

On est indigne de la Communion fréquente par défaut de pureté, quand on est dans des habitudes vénielles dont on n'a pas souci de se corriger. Telles sont ces personnes qu'on voit, sous un beau masque de dévotion, orgueilleuses et hautaines, sensibles et délicates, aigres dans leurs paroles, vives dans leur ressentiment, précipitées dans leur conduite, impatientes, difficiles, dures, insubordonnées, arrogantes, jalouses, médisantes.

On est indigne de la Communion fréquente, quand on n'en tire point de fruits. Lorsqu'un homme, usant chaque jour de viandes solides, demeure toujours également faible, nous jugeons que le corps est affecté de

quelque maladie, et qu'il y a quelque principe vicieux qui paralyse l'efficacité de la nourriture. On la lui retranche alors, ou, tout au moins, on ne la lui donne qu'avec précaution. De même faut-il agir dans l'ordre de la grâce. Si quelqu'un communie souvent sans nul profit, s'il garde les mêmes imperfections, les mêmes défauts, les mêmes fâcheuses habitudes, le même système de vie, sans nulle amélioration ; s'il n'est pas plus rempli de Dieu, pas plus détaché des intérêts et des vains amusements du monde, pas plus zélé pour sa perfection, pas moins négligent dans tous ses exercices ; s'il est toujours aussi imprudent dans ses démarches, aussi indiscret dans ses paroles, aussi rigoureux pour le prochain, aussi peu charitable, aussi peu mortifié, aussi esclave des caprices de l'humeur, il faut diminuer ses Communions de peur qu'elles ne deviennent plus dommageables que profitables. « Trois ou quatre Communions par semaine, disait le Père Bourdaloue, pourtant si large sur le sujet qui nous occupe, et pas un point retranché de son extrême délicatesse, ni de l'amour de soi-même, ni de son intérêt propre, ni de son aigreur, ni de sa hauteur d'esprit : voilà ce que je ne puis approuver, ce que nul homme n'approuvera. AVANT QUE D'ÊTRE DÉVOT, JE VEUX QUE VOUS SOYEZ CHRÉTIEN. DU CHRISTIANISME A LA DÉVOTION : C'EST L'ORDRE NATUREL ; MAIS LE RENVERSEMENT ET L'ABUS LE PLUS MONSTRUEUX, C'EST LA DÉVOTION SANS LE CHRISTIANISME. »

II. Par contre, il est des personnes qui ne communient pas assez souvent. Elles ne tombent pas, ou fort rarement, en péché grief ; elles ont horreur d'offenser Dieu, même véniellement ; elles accomplissent avec soin leurs devoirs d'état ; elles désirent devenir de jour en jour plus parfaites et elles ne s'approchent que rare-

ment de la Table sainte, sous des prétextes spécieux, mais vains.

« J'ai peur de manquer de respect à Notre-Seigneur et de me familiariser avec un si grand mystère. » — Refuser les avances de l'amour le plus généreux par respect ! Est-ce possible ? En tout cas, rien n'est plus contraire à l'institution du Sacrement et à l'esprit de l'Église. Si l'homme venait à se retirer quand Dieu l'appelle, ce ne serait pas du respect, dit saint Bonaventure, mais de la sottise (1). Or, Dieu ne nous fait-il pas les plus pressantes invitations de venir nous asseoir souvent à sa Table ?

« Je suis trop rempli d'imperfections. » — La Communion est l'antidote qui nous en guérit. Nous prenons chaque jour ce pain céleste, dit saint Ambroise, pour remédier à nos infirmités de chaque jour. Que penseriez-vous de celui qui ne voudrait pas manger parce qu'il est faible, ou qui ne voudrait pas approcher du feu parce qu'il a froid ? Jésus-Christ dans l'Eucharistie, dit saint Jean Damascène, est un charbon ardent, *carbo ignitus*. Au reste, ajoute Taulère, la Communion est la meilleure préparation à la Communion fréquente. Et saint Thomas estime que la Communion fréquente est nécessaire pour réparer la déperdition de piété et de ferveur qui se fait constamment au contact du monde.

« Mais je n'ai aucune dévotion, je ne sens aucune consolation et je ne tire aucun profit de mes Communions. » — Autre chose est d'avoir de la piété, autre chose de la sentir. Cherchez Dieu plutôt que ses conso-

(1) Si homo non iret cum vocatur, non esset reverentia sed stultitia (IV Sent., dist. x).

lations. Vous êtes dans l'aridité, c'est bon signe ! C'est ainsi que Dieu traite ses amis. Saint François d'Assise vécut deux ans dans cet état ; sainte Madeleine de Pazzi cinq ans ; sainte Thérèse vingt-deux ans ; saint Hugues, évêque, toute sa vie. Si vous retombez dans vos imperfections, *souvenez-vous que la Communion opère lentement à la manière de la nourriture*, et les progrès d'une âme sont quelquefois insensibles comme ceux de la plante. Ayez la volonté de vous amender, et marchez en toute confiance !

Si le monde vous demande pourquoi vous communiez si souvent, dites au monde que c'est pour apprendre à aimer Dieu, pour vous purifier de vos imperfections, pour vous délivrer de vos misères, pour trouver de la consolation à vos peines, et pour vous soutenir dans vos faiblesses. Dites au monde que deux sortes de gens doivent communier souvent : les parfaits, parce qu'étant bien disposés ils auraient grand tort de ne pas s'approcher de la source de la perfection ; les forts, de peur de s'affaiblir, et les faibles, afin de se fortifier ; les sains, pour se préserver de toute maladie, et les malades, pour chercher leur guérison.

S. FRANÇOIS DE SALES.
